



CC Vaison Ventoux (Siren : 248400335)

## FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

## Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Vaison-la-Romaine
Arrondissement	Carpentras
Département	Vaucluse
Interdépartemental	oui

## Date de création

Date de création	10/12/2002
Date d'effet	01/01/2003

## Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	M. Jean-François PERILHOU

## Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Mairie
Numéro et libellé dans la voie	Avenue Gabriel Péri
Distribution spéciale	BP 90
Code postal - Ville	84110 VAISON LA ROMAINE
Téléphone	04 90 36 16 29
Fax	04 90 28 74 30
Courriel	sylvie-pasqual@copavo.fr
Site internet	www.copavo.fr

## Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	oui
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	oui
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

## Population

Population totale regroupée	17 062
-----------------------------	--------

Densité moyenne 61,86

## Périmètre

Nombre total de communes membres : 19

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
84	Brantes (218400216)	93
84	Buisson (218400224)	289
84	Cairanne (218400281)	1 104
84	Crestet (218400406)	432
84	Entrechaux (218400448)	1 167
84	Faucon (218400455)	458
26	Mollans-sur-Ouvèze (212601884)	1 088
84	Puyméras (218400943)	592
84	Rasteau (218400968)	823
84	Roaix (218400984)	643
84	Sablet (218401040)	1 381
84	Saint-Léger-du-Ventoux (218401107)	33
84	Saint-Marcellin-lès-Vaison (218401115)	338
84	Saint-Romain-en-Viennois (218401164)	804
84	Saint-Roman-de-Malegarde (218401172)	337
84	Savoillan (218401255)	61
84	Séguret (218401263)	879
84	Vaison-la-Romaine (218401370)	6 037
84	Villedieu (218401461)	503

## Compétences

Nombre total de compétences exercées : 32

Compétences exercées par le groupement
<p>Production, distribution d'énergie</p> <p>- Concession de la distribution publique d'électricité et de gaz</p> <p>1/ <i>Electrification rurale pour les seules collectivités membres de la communauté de communes dont la population est inférieure au seuil visé à l'article L.5212-24 du CGCT : . exercer en commun pour l'ensemble des collectivités membres, les droits résultants pour les collectivités locales des textes législatifs et réglementaires relatifs à la production, au transport et à la distribution d'électricité et notamment de la loi du 8 avril 1946 sur la nationalisation de l'électricité et du gaz, relative au service public de l'électricité. organiser en commun les services qui leur incombent pour assurer le bon fonctionnement et la meilleure exploitation de leur distribution d'électricité. d'une façon générale s'intéresser et participer, le cas échéant, dans le cadre des lois et des règlements en vigueur, à toute activité touchant à l'électricité et son utilisation.</i></p>
<p>Environnement et cadre de vie</p> <p>- Assainissement non collectif</p> <p>- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés</p> <p>1/ <i>Réalisation et gestion de déchetteries</i></p>

- GEMAPI : Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
- GEMAPI : Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau
- GEMAPI : Défense contre les inondations et contre la mer
- GEMAPI : Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques, des zones humides et des formations boisées riveraines
- Autres actions environnementales 1/ Information et sensibilisation des populations aux enjeux environnementaux (élimination des déchets, économie d'énergie, biodiversité...) 2/ Remise en état de la décharge à gravats du site du Rastelet 3/ Suivi des dispositifs territoriaux de protection de l'environnement et de développement durable (Natura 2000, projet de PNR, SRADET, Plans climats...). 4/ Générateurs de lutte anti-grêle 5/ Soutien technique au débroussaillage, élagage, signalétique, entretien de sentiers de randonnées, aide à la réhabilitation des petits patrimoines communaux 6/ missions complémentaires GEMAPI : mise en place et exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques (al 11) ; animation et concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique (al 12)
Sanitaires et social
- Action sociale Volet social lié à la gestion de l'aire d'accueil intercommunale des gens du voyage / Action en faveur du soutien à la parentalité avec le dispositif PPPAUSE "passerelle professionnels parents au service de l'enfant" / Dispositif Chèques Loisirs / Adhésion à la mission locale pour l'accompagnement et l'insertion des jeunes de 18 à 25 ans / Adhésion à la mutuelle des Baronnies pour les familles de Mollans-sur-Ouvèze qui bénéficient de ce service jusqu'à extinction des contrats en cours (contrats signés avant le 31 décembre 2013) / Adhésion aux CLIC, centre local d'information et de coordination gérontologique du Haut Vaucluse et de Nyons-Baronnies / réalisation, aménagement et gestion du centre de loisirs sans hébergement "La Courte échelle" /
- Crèche, Relais assistance maternelle, aide à la petite enfance Contrat enfance-jeunesse en partenariat avec la CAF / Convention avec l'association familiale des Baronnies pour l'accueil des enfants à Mollans-sur-Ouvèze à la crèche de Buis les Baronnies / Réalisation et aménagement des structures d'accueil petite enfance / Fonctionnement du lieu d'accueil parents -enfants et du relais assistantes maternelles (RAM) dénommé "à petit pas"
Politique de la ville / Prévention de la délinquance
- Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'actions
Développement et aménagement économique
- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire, politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales / à diviser, s'inscrivant dans une opération d'aménagement réalisée par un maître d'ouvrage public à vocation dominante économique (artisanat, activités tertiaires, industrielles, commerciales et touristiques) et présentant une cohérence d'ensemble dans sa gestion ou son animation. 2/ Exercer par délégation au cas par cas pour ses communes membres sur les zones d'activités, le droit de préemption urbain simple et renforcé. Cette délégation peut porter sur une ou plusieurs parties des zones concernées, ou être accordée à l'occasion de l'aliénation d'un bien. Les biens ainsi acquis constituent le patrimoine de la communauté. 3/ Actions de développement économique visant à favoriser le maintien, l'extension ou l'accueil d'entreprises et, d'une manière générale, la promotion des activités économiques. 4/ Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire : actions de dimension intercommunales visant à maintenir les activités commerciales de proximité et à développer les dynamiques commerciales. 5/ Mise en oeuvre et suivi ou participation à des programmes de développement locaux initiés par l'Europe, l'Etat, la région ou le département
Développement et aménagement social et culturel

- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs <i>Étude, réalisation et gestion de la future piscine intercommunale</i>
- Construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements de l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire
- Activités péri-scolaires <i>Organisation de stages, sorties et de voyages liés aux activités / Garderies péri-scolaires : possibilité d'intervention d'animateurs diplômés sur les communes dont les écoles bénéficient d'un CLAE / Coordination des démarches relatives à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires</i>
- Activités culturelles ou socioculturelles <i>1/ Réalisation et gestion d'une école intercommunale de musique et de danse 2/ Participation à toutes manifestations culturelles liées aux activités de la Communauté de communes 3/Réalisation, aménagement, entretien et gestion du club jeunes "espaces jeunes" sous la forme de fonctionnement multi-sites 4/ Intervenants musicaux dans les écoles 5/ Animations culturelles dans les communes liées aux activités de la communauté de communes 6/ Organisation de stages (musique, danse...) liés aux activités de la communauté de communes 7/ Action en faveur de la lecture 8/ Mise en réseau des bibliothèques</i>
- Activités sportives <i>1/Intervenants sportifs dans les écoles 2/ Coordination et organisation d'activités sportives dans des équipements publics ou installations dépendant des clubs sportifs le cas échéant : . activités sportives de proximité dans les villages en période extrascolaire, hors temps scolaire et en dehors du cadre associatif . stages sportifs pendant les vacances scolaires et en dehors du cadre associatif . cours de natation . rencontres sportives intercommunales</i>
<b>Aménagement de l'espace</b>
- Schéma de cohérence territoriale (SCOT) <i>Elaboration et suivi du schéma de cohérence territoriale</i>
- Schéma de secteur
- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC) <i>Zones d'aménagement concerté visant à la création de futures zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires ou touristiques</i>
- Organisation de la mobilité, au sens des articles L.1231-1 et suivants du code des transports
- Transport scolaire <i>1/ Organisateur secondaire sur la demande du Conseil général</i>
<b>Voirie</b>
- Création, aménagement, entretien de la voirie <i>- création, aménagement et entretien de la voirie relative aux zones artisanales, industrielles et commerciales existantes - création, aménagement et entretien de la voirie relative aux futures zones aménagées par la communauté de communes - balayage mécanisé</i>
<b>Développement touristique</b>
- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme <i>1/ instauration et perception d'une taxe de séjour 2/ accueil, information, développement, promotion, communication, sauf gestion des équipements touristiques et sauf animation locale du territoire 3/ mise en réseau des points d'information touristique avec l'office de tourisme de Vaison-la-Romaine 4/ assurer et coordonner l'animation numérique du territoire auprès des professionnels</i>
<b>Logement et habitat</b>
- Programme local de l'habitat <i>Mise en œuvre et suivi d'actions intercommunales en faveur de l'habitat (programme local de l'habitat intercommunal, opération programme d'amélioration de l'habitat intercommunal).</i>
- Politique du logement social <i>- Soutien technique, administratif et financier au montage des projets de logements sociaux dans les communes membres - Soutien technique et administratif à la réalisation de logements sociaux dans les communes membres</i>
<b>Infrastructures</b>

- Eclairage public <i>Entretien des points lumineux, hors feux de signalisation routière</i>
Autres
- Infrastructure de télécommunication (téléphonie mobile...) <i>-initiation aux techniques de l'information et de la communication -établir et exploiter sur le territoire des infrastructures et des réseaux de communications électroniques pour la partie drômoise de son territoire, tel que défini par l'article L1425-1 du CGCT - participation au financement des équipements liés à la couverture internet très haut débit et au déploiement de la fibre optique pour la partie vauclusienne de son territoire</i>
- NTIC (Internet, câble...) <i>1/ Technologie de l'information et de la communication : . initiation aux techniques de l'information et de la communication, . étude et réalisation de tout nouvel équipement destiné à améliorer la couverture internet haut débit (débit supérieur à 512kbps) sur la commune de Savoillans, . participation financière des équipements liés à la couverture internet très haut débit et au déploiement de la fibre optique.</i>
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- Création et gestion des maisons de services au public
- Autres <i>Sécurité . commission intercommunale de sécurité, étude, réalisation et gestion de la caserne de gendarmerie située à Vaison la Romaine . participation au financement de la nouvelle caserne de sapeurs-pompiers de Vaison-la-Romaine . création et gestion d'un service commun pour la gestion des animaux errants</i>

## Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
26	SYNDICAT MIXTE D'EYGUES EN AYGUES (200091718)	SM fermé	70 492
26	Syndicat départemental d'énergies de la Drôme (énergie SDED) (252601026)	SM fermé	530 083
84	SM de l'Ouvèze Provençale (SMOP) (200044402)	SM fermé	69 568
84	Syndicat d'Energie Vauclusien (200035913)	SM fermé	304 433
26	SM du Parc naturel régional des Baronnies provençales (200059368)	SM ouvert	160 670
84	Syndicat Mixte de gestion du Parc Naturel Régional du Mont Ventoux (258400019)	SM ouvert	112 072

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2022 - millésimée 2019)